

Horizon 2020

## **Ratifier le protocole sur la Croatie pour assurer la participation de la Suisse au programme cadre de recherche européen**

**Conséquence de l'acceptation par le peuple de l'initiative populaire contre l'immigration de masse, la Suisse a été transitoirement exclue en 2014 du programme cadre de recherche de l'Union européenne (Horizon 2020). Depuis le 15 septembre 2014 et jusqu'à la fin 2016, elle peut à nouveau participer à certaines parties d'Horizon 2020 grâce à un accord d'association partielle. Un premier bilan montre que la participation des scientifiques établis en Suisse est malgré cela en recul, tant en 2014 qu'en 2015. Une ratification dans les délais du protocole relatif à l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie permettrait une association pleine de la Suisse dès 2017; dans le cas contraire, la Suisse serait totalement exclue d'Horizon 2020. La décision du Conseil fédéral de signer le protocole sur l'extension de la libre circulation à la Croatie est une première étape importante pour permettre l'association de la Suisse à Horizon 2020 dès 2017. Le Parlement est maintenant appelé à initier la ratification dans les délais du protocole, afin d'assurer à l'avenir la compétitivité de la place suisse de la recherche et de l'innovation.**

### **Qu'est-ce que Horizon 2020?**

Doté d'un budget de 82 milliards d'euros, Horizon 2020 est le programme de financement de la recherche et de l'innovation le plus ambitieux au monde. Il vise à articuler recherche fondamentale («Excellence scientifique»), commercialisation («Leadership industriel») et recherche appliquée («Résolution des défis de société»). La totalité des crédits de recherche sont attribués sur appels à propositions, de sorte que le programme encourage la qualité et la compétitivité de la recherche. Horizon 2020 compte moins d'obstacles administratifs que les programmes qui l'ont précédé et est donc plus facile d'accès pour les entreprises, les hautes écoles et les instituts de recherche. Jusqu'à l'exclusion de la Suisse en 2014, les institutions de recherche, les PME innovantes et les grandes entreprises suisses comptaient parmi les meilleurs au niveau européen. C'est ce que montrent les expériences positives et les bons résultats du 7e programme cadre de l'UE (7e PCR) pour les années 2007-2013. Selon le dernier rapport du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les partenaires établis en Suisse ont obtenu près de deux milliards d'euros de subvention. En comparaison avec la contribution que la Suisse a payée comme Etat associé, le retour financier net se monte à 360 millions d'euros.

### **Statut d'Etat tiers après le 9 février 2014**

Après que le Conseil fédéral a renoncé à signer le protocole relatif à l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, conséquence de l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse par le peuple et les cantons du 9 février 2014, l'Union européenne a gelé les négociations sur l'association de la Suisse à Horizon 2020. La Suisse a donc été rétrogradée transitoirement dans le statut d'Etat tiers. En conséquence, les scientifiques établis en Suisse ne pouvaient plus participer qu'indirectement aux consortiums (coopérations avec des groupes de recherche des pays européens et

des pays associés) et ils avaient besoin pour cela d'un financement direct complémentaire de la part de la Confédération. Les scientifiques établis en Suisse ne pouvaient en outre plus soumettre leur candidature aux encouragements prestigieux du Conseil européen de la recherche (ERC). Le Fonds national suisse (FNS) a mis en place une solution transitoire limitée dans le temps pour au moins compenser la perte sèche occasionnée par les appels à candidature ratés. La perte de renommée et le départ de scientifiques de pointe au bénéfice d'une bourse de l'ERC ne sauraient toutefois pas être remplacés par un instrument national.

### **Association partielle jusqu'à fin 2016**

Au prix d'intenses efforts diplomatiques, la Suisse a pu obtenir, à partir du 15 septembre 2014, une association partielle au programme Horizon 2020 – un accord dans ce sens avec effet rétroactif a été signé en décembre 2014. Cela signifie que la Suisse peut participer au même titre que les pays membres de l'UE au programme partiel «Excellence scientifique». Toutefois, cette association partielle est limitée jusqu'à la fin 2016. Il ne s'agit donc que d'une solution provisoire.

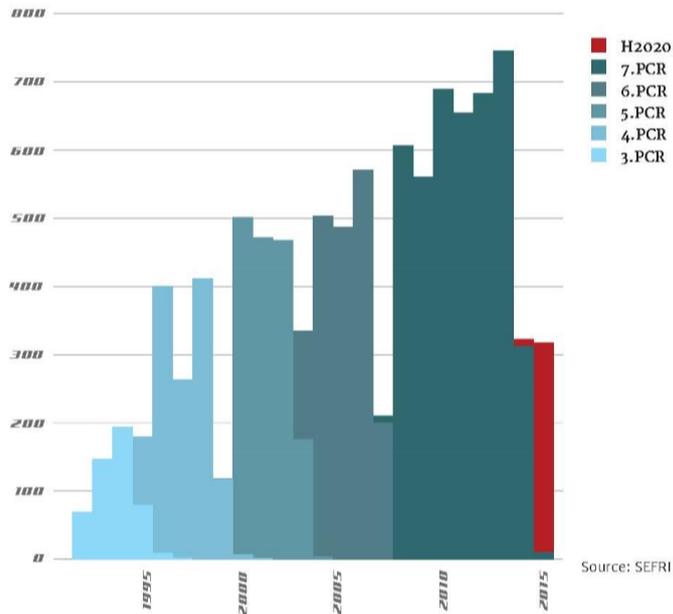
Le programme partiel «Excellence scientifique» (programme partiel I) comprend entre autres les bourses du Conseil européen de la recherche (ERC), particulièrement importantes pour la science suisse. Le programme partiel I comprend également les bourses Marie Skłodowska-Curie pour l'encouragement des carrières scientifiques, l'encouragement des infrastructures de recherche et le programme «Future and Emerging Technologies». Ce dernier volet englobe aussi les initiatives FET Flagship, parmi lesquelles la Suisse assure la conduite du projet Human Brain.

Dans tous les autres programmes partiels d'Horizon 2020, c'est-à-dire «Leadership industriel» (programme partiel II) et «Défis sociétaux» (programme partiel III), les scientifiques établis en Suisse n'obtiennent plus aucun moyen de Bruxelles. Leurs seules possibilités est de rejoindre des projets d'autres pays ou de participer avec le statut d'Etat tiers. Les partenaires suisses d'un projet de recherche accepté doivent donc être financés directement par la Confédération suisse. Cela signifie que la charge administrative est doublée (décomptes en Suisse et dans l'UE), qu'un vaste appareil administratif doit être mis en place en Suisse pour le suivi des projets et qu'aucun retour financier positif n'est possible, comme dans le statut de pays associé.

### **La participation suisse est en recul**

Un rapport publié en janvier 2016 par le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) montre, avec les premiers chiffres disponibles, que la participation de la Suisse à Horizon 2020 est en fort recul par rapport au 7e PCR. En 2014 et 2015, les participations suisses ont représenté seulement 1,8% d'Horizon 2020 ; durant le 7e PCR, cette part atteignait encore 3,2%. Le nombre de coordinations suisses est encore plus fortement en recul: de 3,9% auparavant à 0,3% aujourd'hui. Les contributions envoyées aux institutions de recherche suisses sont passées de 2482,1 millions de francs (4,2%) durant le 7e PCR à 172,4 millions de francs, soit 2,2% de tous les subsides engagés dans les deux premières années d'Horizon 2020. Dans la mesure où le programme de recherche actuel vient de débiter, il est impossible de tirer un bilan financier. L'exclusion temporaire et surtout l'incertitude qui pèse sur le statut des participants suisses à des projets dans le cadre de l'association partielle ont toutefois déjà affaibli la place scientifique suisse dans la compétition internationale.

Evolution de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche européens (PCR) de 1995 à 2015



### Nécessaire ratification dans les délais du protocole sur la Croatie

L'association partielle de la Suisse à Horizon 2020 est valable jusqu'au 31 décembre 2016. Selon l'article 13 alinéa 6 de l'accord d'association partielle, l'accord perd sa validité avec effet à la fin 2016 si la Suisse ne ratifie pas le protocole sur la Croatie d'ici au 9 février 2017. En cas de ratification dans les délais, l'association partielle actuelle se traduirait en association pleine.

Le 4 février 2016, le Conseil fédéral a décidé de signer le protocole sur la Croatie. C'est un premier pas important pour assurer la participation de la Suisse à l'espace européen de la recherche. Les acteurs du Domaine FRI appellent d'une seule voix le Conseil fédéral et le Parlement à initier le processus de ratification le plus rapidement possible et en fonction de leurs possibilités, afin que la Suisse puisse s'associer pleinement à Horizon 2020 dès 2017. Dans le cas contraire, la Suisse risque l'exclusion de l'ensemble du programme, et nos scientifiques ne pourront que se raccrocher aux projets de recherche d'autres pays, avec le statut d'Etat tiers. Les domaines du programme vitaux pour la place scientifique suisse (ERC, actions Marie Skłodowska-Curie etc...) seraient complètement fermés à la participation de chercheuses et chercheurs établis en Suisse.

Le Conseil fédéral indique que l'association pleine à Horizon 2020 dès 2017 reste son objectif. S'il n'y parvient pas, les hautes écoles, les institutions de recherche, mais aussi l'industrie et les PME innovantes suisses seraient fortement touchées par l'exclusion. Elles ne pourraient plus attirer les meilleurs scientifiques du monde et devraient faire face aux grandes incertitudes qui ne manqueront pas de peser sur le positionnement de la place scientifique et d'innovation suisse et sur son développement pour les années à venir. On peut le dire avec certitude: la place suisse de la recherche et de l'innovation ne jouerait plus dans la même ligue que ses voisines européennes.